
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Note de présentation



06 avril 2023

VILLE DE FUMAY

La présente note disponible sur le site internet de la commune, répond à l'obligation de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'« **une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux** »

Le cadre général du Compte Administratif

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public, le responsable de la trésorerie de Rocroi.

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La ville de FUMAY depuis 2021, n'appartient plus à la strate des communes de plus de 3500 habitants et a choisi lors de la séance de conseil municipal du 21 décembre 2022 de supprimer l'article 16 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif au débat d'orientation budgétaire et son rapport.

Tableau de l'évolution de la population fumacienne

Au 1 ^{er} janvier de l'année	1990	2000	2010	2020	2021	2022	2023
Population totale	5 363 h	4 667 h	4 076 h	3 541 h	3 430 h	3 328 h	3 228 h
% de l'évolution		- 13% (sur 10 ans)	- 12% (sur 10 ans)	- 13% (sur 10 ans)	- 3 % (sur 1 an)	- 3 % (sur 1 an)	- 3 % (sur 1 an)

Pour rappel, le conseil municipal a voté le budget primitif 2022, le 07 avril 2022 comme suit :

La Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 5 000 000 €

La Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à : 1 696 000 € puis à 1 700 000 € (suite à décision modificative)

Les priorités fixées étaient de maîtriser les dépenses énergétiques pour conserver une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien les projets d'investissement.

Les actions engagées ont été les suivantes :

- Sécuriser les contrats énergétiques de notre collectivité,
- Rechercher le meilleur rendement de nos équipements,
- Engager la rénovation thermique,
- Baisser nos consommations, telles que l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, la régulation du chauffage dans les bâtiments publics, ...
- Rationalisation du planning d'occupation des salles communales.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Sections	Réalisé en 2022	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES (Réelles + ordre)	4 763 463,66 €	1 079 229,86 €
DEPENSES (Réelles+ ordre)	4 318 185,79 €	940 948,01 €
Résultat de l'exercice 2022 Excédent	445 277,87 €	138 281,85 €
Report cumulé N-1	792 483,64 €	328 959,75€
Totaux cumulés 2022	1 237 761,51 €	467 241,60 €

EVOLUTION de la section de FONCTIONNEMENT sur 5 ANS

FONCTIONNEMENT	REALISE EN 2018	REALISE EN 2019	REALISE EN 2020	REALISE EN 2021	REALISE EN 2022
TOTAL DES RECETTES	4 476 565 €	4 771 090 €	4 368 203,66 €	4 486 474,04 €	4 763 463,66 €
TOTAL DES DEPENSES	3 986 554 €	4 133 109 €	3 911 699,51 €	3 914 624,53 €	4 318 185,78 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	490 011 €	637 981 €	456 504,15 €	571 849,51 €	445 277,87 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

LES CHAPITRES (Hors dépenses d'ordre)	2018	2019	2020	2021	2022
013-atténuations de charges	35 611 €	18 193 €	30 343 €	39 806 €	94 481€
70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	114 510 €	114 950 €	48 842 €	68 144 €	92 491€
73 – Impôts et taxes	595 728 €	616 145 €	579 238 €	2 607 227 € *	2 961 348 €
74 –Dotations, subventions et participations	3 588 815 €	3 550 510 €	3 567 715€	1 639 026 €* <small>* modification Imputat*budgétaire dotation CCARM</small>	1 419 039 €
75- Autres produits de gestion courante	35 361 €	37 324 €	51 359 €	46 612 €	53 670 €
76- Produits financiers	63 091 €	63 091 €	63 091 €	63 091 €	63 091 €
77- Produits exceptionnels	5 869 €	91 312 €	7 778 €	22 425 €	77 207 €
TOTAL des R.R.F.	4 438 985 €	4 491 525 €	4 348 366€	4 486 474 €	4 761 327 €

Les 2 principaux chapitres de recettes (chapitres 73 et 74) représentent à eux seuls 92 % des Recettes Réelles de fonctionnement. Le taux en 2021 était de 94,65 %.

Ces recettes proviennent essentiellement du versement de la dotation (NDSC) de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse à hauteur de 2 352 258 €, et le solde est composé de la dotation forfaitaire et des compensations de l'Etat, mais également des Impôts directs.

On note, cette année, au chapitre 77 des produits exceptionnels plus élevés suite à la vente de terrains pour une somme de 66 094 €.

LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

	Base d'imposition	Taux communal Voté en 2022	Produit
Taxe habitation	311 895 €		23 930 €
- Taxe foncière sur propriétés bâties Application réforme 2021 : - Effet du Coefficient correcteur	2 708 976 €	28,48 % <i>Rappel :</i> <i>Taxes fusionnées en 2021</i> <i>- part communale 2020 : 4,44 %</i> <i>- part départementale 2020 : 24.04 %</i>	775 480 € (- 448 589 €)
Produit perçu			326 891 €
Taxe foncière sur propriété Non bâties + taxe additionnelle	39 219 €	18,56 %	7 279 € 1 357 €
Cotisation foncière des entreprises	542 339 €	8,01 %	43 301 €
Prélèvement pour le fonds national de garantie des ressources (FNGIR)			(- 97 269 €)

Pour rappel, les taux communaux sont maintenus depuis 2015.

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

LES CHAPITRES (Hors dépenses d'ordre)	2018	2019	2020	2021	2022
011-charges à caractère général	1 060 200 €	1 044 788 €	996 653 €	1 069 874 €	1 231 352 €
<i>Travaux en régie</i>	<i>(- 12 772€)</i>	<i>(-14 278 €)</i>	<i>(- 9 549 €)</i>	<i>0</i>	<i>+ 15 %/2021</i>
	1 047 428 €	1 030 510 €	987 104 €		
<i>Variation année N- 1</i>	<i>+ 155 258 €</i>	<i>- 15 412 €</i>	<i>- 48 135 €</i>	<i>+ 73 221€</i>	<i>+ 161 478 €</i>
<i>Après réduction travaux en régie</i>	<i>+ 194 480 €</i>	<i>- 16 918 €</i>	<i>-43 406 €</i>		
012- charges de personnel	1 836 137 €	1 709 347 €	1 797 332 €	1 847 426 €	1 977 904 €
					<i>+ 7 %/2021</i>
<i>Recettes venant réduire les charges de personnel</i>	<i>Participations</i>	<i>Participations</i>	<i>Participations</i>	<i>Participations</i>	<i>Participations</i>
<i>Participation ETAT du contrats, remboursement maladies, travaux en régie</i>	140 597 €	90 750 €	69 768 €	105 519 €	192 258 €
					<i>(+ 86 739 €)/2021</i>
<i>Coût effectif du personnel</i>	1 695 540 €	1 618 597 €	1 727 564 €	1 741 907 €	1 785 646 €
<i>Variation année N-1</i>	<i>+ 3 537 €</i>	<i>- 76 943 €</i>	<i>+ 108 967 €</i>	<i>+ 14 342 €</i>	<i>+ 43 740 €</i>
014 –atténuation de produits	97 269 €	97 269 €	97 677 €	97 307 €	97 278 €
65 –autres charges de gestion courante	554 477 €	565 628 €	608 400 €	515 859 €	571 955 €
					<i>+ 11%/2021</i>
<i>Variation annéeN-1</i>	<i>+ 16 333 €</i>	<i>+ 11 151 €</i>	<i>+ 42 772 €</i>	<i>- 92 542 €</i>	<i>+ 56 095 €</i>
66- Charges financières	284 748 €	271 263 €	259 205 €	245 518 €	237 015 €
67- Charges exceptionnelles	3 314 €	1 369 €	30 857 €	17 147 €	2 636 €
68 –provision pour dépréciation				1 000 €	0
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 836 826 €	3 689 665€	3 790 125 €	3 794 131€	4 118 141 €

Comparatif des dépenses et recettes de fonctionnement sur 5 ans entre 2018 et 2022 :

- l'évolution des **dépenses réelles** de fonctionnement, à la hausse : + 6,83 %
- l'évolution des **recettes réelles** de fonctionnement, à la hausse : + 6,66 %

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ces charges représentent 29,90 % des dépenses réelles de fonctionnement (28,20 % en 2021)

- 589 807 € : Les achats et fournitures, dont la fourniture d'énergie pour 431 626 € (en 2021 : 270 629 €),
- 581 364 € : Les prestations de services extérieurs,
- 41 177 € : Les fêtes, cérémonies et réceptions,
- 19 004 € : Les Impôts et taxes.

L'engagement pris lors du Débat d'orientation budgétaire 2022 de stabiliser ce chapitre 011 est respecté. Au budget primitif 2022, il avait été anticipé la hausse du coût de l'énergie en allouant des crédits supplémentaires à ce chapitre.

Malgré les mesures d'économie d'énergie mises en place, les dépenses de gaz et d'électricité ont bondi de 60 % par rapport à 2021 liées à l'augmentation des prix, soit une somme supplémentaire de 160 997 € qui explique la variation entre 2021 et 2022 de 161 478 €.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Le chapitre des charges de personnel est le poste principal des frais de fonctionnement de la ville de FUMAY. Elles représentent 48,03 % des dépenses de fonctionnement. A compter du 1^{er} juillet 2022, la hausse de 3.5 % du point d'indice des fonctionnaires a impacté ce chapitre d'environ 18000€.

Cette année, des recettes supplémentaires, sont venues réduire les charges de personnel, à hauteur de 192 258€, correspondant à des participations de l'Etat sur les contrats aidés, sur le poste d'un agent recruté dans le cadre du Conseil numérique France service et des remboursements d'assurance (partiels) pour « longue maladie » de 7 agents éloignés des services.

Cependant, il a fallu réorganiser certains services, et recruter sur certaines périodes de l'année pour faire face aux nécessités (plus particulièrement sur le service de restauration scolaire, accueil touristique, agents en longue maladie...).

En cours d'année, plusieurs mouvements de personnel ont modifié le tableau des effectifs :

- 4 agents sont partis à la retraite, 1 agent a muté dans une autre collectivité,
- + 1 agent a réintégré les services suite à un détachement, 1 agent nommé à temps complet.

Au 31 décembre 2022, la collectivité compte **44 postes** d'agents territoriaux correspondant à 40,39 équivalents emplois temps plein (44,29 EETP au 31.12.2021), se décomposant comme suit :

- 34 postes à temps complet
- 10 postes à temps non complet représentant 6,39 équivalents emplois Temps Plein

TABLEAU DES EFFECTIFS des AGENTS TITULAIRES au 31.12.2022

Effectif arrêté au 31 décembre de l'année	2018	2019	2020	2021	2022
Postes d'Agents titulaires					
39 postes régime CNRACL	48	48	47	47	44
5 postes régime IRCANTEC					

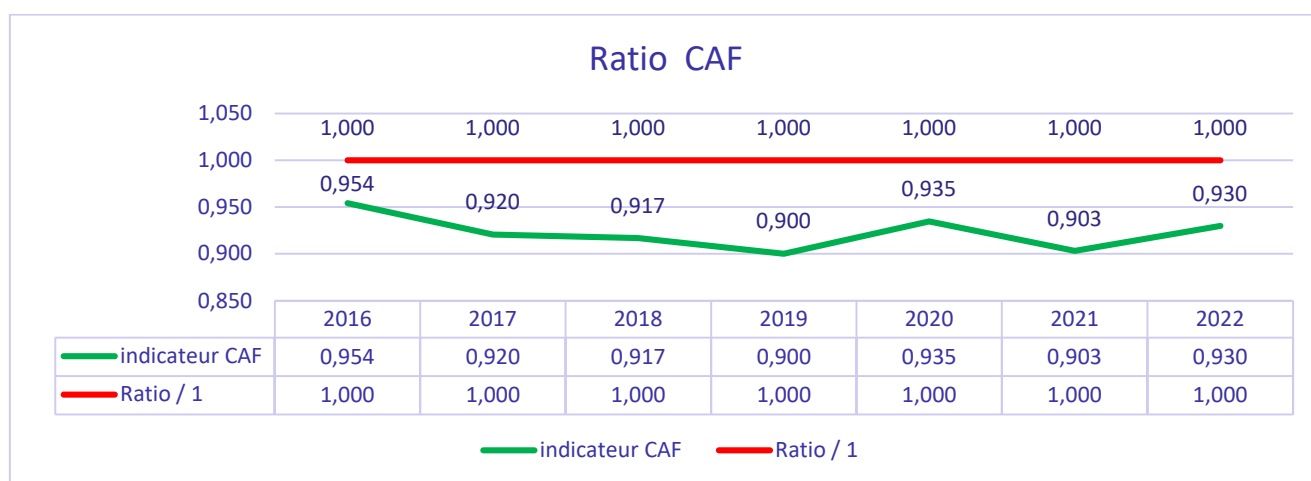
TABLEAU DES EFFECTIFS des AGENTS NON-TITULAIRES intervenus en cours d'année

Effectif des agents non titulaires sur la période au 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de contrats aidés sur l'année		14	10	18	20
Agents contractuels 2022 (cdd)	<i>Le changement de logiciel ne permet pas de retrouver l'information</i>	4	2	4	8
4 Agents d'entretien, 1 agent administratif 1 agent d'animation 1 Assistant d'enseignement artistique, 1 Conseiller numérique,					
Apprenti					1

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	CA 2021	CA 2022
Recettes Réelles de Fonctionnement (hors cession et atténuation de produits)	4 483 533 €	4 503 474 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors atténuation de charges)	3 793 130 €	3 926 381 €
EPARGNE BRUTE ou Capacité d'autofinancement (CAF)	690 402 €	577 092 €
Remboursement du capital	256 122 €	261 056 €
EPARGNE NETTE ou capacité d'autofinancement nette	434 280 €	316 036 €

Indicateur de la Capacité d'Autofinancement : *Si ≥ 1 , il n'y a plus d'argent issu de l'exploitation pour autofinancer de nouveaux investissements, qui devront faire appel à l'emprunt*



L'ENDETTEMENT

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite au transfert de compétence en Eaux et Assainissement à la Régie d'intercommunale, seul le budget principal supporte la charge de la dette.

Le dernier emprunt a été souscrit en 2016.

Tableau de l'évolution de la Dette	2018	2019	2020	2021	2022
Encours au 31.12	6 978 484 €	6 691 234 €	6 442 254 €	6 186 131 €	5 926 807 €
Capital	271 541 €	278 043 €	269 668 €	256 122 €	261 056 €
Intérêt	279 621 €	269 817 €	259 205 €	245 519 €	237 016 €
Taux de la charge annuelle de la dette (annuité/ RRF)	12,42 %	12,20 %	12,16 %	11,18 %	10,46 %

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT REALISEES EN 2022

OPERATIONS REALISEES EN 2022	Dépenses 2022
0011 : Equipement scolaire <i>Equipement informatique 2 tableaux numériques</i>	6 343 €
0012 : Equipements sportif et culturel <i>Equipement salle Léon Lefèvre pour le club FITNESS</i>	24 962 €
0013 : Equipements divers <i>Broyeur :17 712 €</i> <i>Columbarium :8 941 €</i> <i>Autolaveuse cosec Charnois :4 680 €</i> <i>3 tentes pliantes : 1 764 €</i> <i>Illuminations NOEL : 1 501 €</i> <i>Equipement mobilier et informatique : 2 779 €</i> <i>Equipement divers :2 690 €</i>	40 067 €
0030 : Eclairage public <i>Etudes :9 792 €</i> <i>Horloges astronomiques :7 215 €</i>	17 007 €
0050 : Bâtiments <i>Travaux réhabilitation Salle Léon Lefevre pour club Fitness : 16 052 €</i>	16 052 €
0052 : Réhabilitation Couvent des Carmélites <i>Travaux en cours de réalisation en 2022</i>	544 874 €
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	649 305 €

Des crédits d'investissements avaient été prévus d'un montant de 150 000 € pour des travaux de voirie en 2022. Ceux-ci ont été annulés à cause du contexte inflationniste (coûts des matières premières et de l'énergie)

LES OPERATIONS EN COURS DE REALISATION

REPORTEES SUR LE BUDGET 2023

OPERATIONS EN COURS DE REALISATION FIN 2022 ET REPORTEES SUR LE BUDGET 2023	Dépenses reportées	Recettes reportées
0012 : Equipements sportif et culturel <i>Achat d'instruments de musique</i>	1 000 €	0 €
0013 : Equipements divers <i>Achat d'un apprentis :2 659 €</i> <i>Equipement service technique :..... 1 854 €</i> <i>Achat matériel informatique (serveur informatique...).... 16 220 €</i> <i>Subvention attendue « transcaille »</i>	20 733 €	12 776 €
0025 : Voirie et Forêt <i>Sécurité routière :50 840 €</i> <i>Aménagement de parkings :75 000 €</i> <i>Subventions attendues</i>	125 840 €	11 241 €
0028 : Logements <i>Changement menuiserie extérieure logement 1 : 20 927 €</i> <i>Changement menuiserie extérieure logement 2 :..... 13 476 €</i>	34 403 €	
0046 : Reprise des travaux de l'extension du centre social <i>Maitrise oeuvre :20 000 €</i>	20 000 €	
0050 : Bâtiments <i>Achat bâtiment du Conseil Départemental :..... 70 000 €</i>	70 000 €	
0052 : Réhabilitation Couvent des Carmélites <i>Suite de l'opération :..... 226 002 €</i> <i>Subventions attendues</i>	226 002 €	274 259 €
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT en reste à réaliser sur 2023	497 978 €	298 276 €

LES BUDGETS ANNEXES

1 - Budget annexe du Service des Bâtiments soumis à la TVA :

Ce budget gère les bâtiments communaux loués à des professionnels ou administrations soumis au régime de la TVA ...

Tableau dépenses et recettes réalisées en 2022

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
Recettes	32 739,73 €	1 063,67 €
Dépenses	1 063,67 €	0 €
Résultat de l'année	31 676,06 €	1 063,67 €
Report de l'année n-1	93 055,80 €	21 549,32 €
Totaux cumulés 2022	124 731,86 €	22 612,99 €

2 - Budget annexe du Camping Municipal :

Courant 2022, le camping municipal a changé de locataire.

L'Afeiph s'est désengagée et l'Association LEDA a repris l'activité depuis juillet 2022 avec l'objectif de se développer sur les 5 prochaines années

Tableau dépenses et recettes réalisées en 2022

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
Recettes	1 200,00 €	0 €
Dépenses	4 981,05 €	0 €
Résultat de l'année	- 3 781,05 €	0 €
Report de l'année n-1	21 474,83 €	5 313,96 €
Totaux cumulés 2022	17 693,78 €	5 313,96 €

3 - Budget annexe du Lotissement communal : Ce budget gère les éventuels terrains à viabiliser pour la revente aux particuliers. Aucune opération comptable n'a été exécutée cette année.